

ANR AU 30 SEPTEMBRE 2020

- 9,52 € par action, soit quasiment stable par rapport à juin 2020 ;
- Réalisation d'1 investissement et 1 cession au 3^{ème} trimestre, portant à 8 opérations depuis le début de l'année ;
- Distribution d'un dividende de 0,12 euro par action en juillet 2020 ;
- 2,82 millions d'euros de trésorerie à fin septembre 2020.

Paris, le 22 octobre 2020 – ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FR0010395681 - ALTUR) publie son Actif Net Réévalué (ANR)¹ au 30 septembre 2020, qui s'élève à **43,58 millions d'euros, soit 9,52 € par action**, en baisse de 0,81% sur le trimestre (ANR de 9,60 € au 30 juin 2020) après versement d'un dividende de 0,12€ par action le 10 juillet dernier, procurant un rendement de plus de 2,6 %. **Hors détachement du dividende, l'ANR est stable sur le 3^{ème} trimestre.**

Sur la base du cours de Bourse (4,50 € au 21 octobre 2020), l'action ALTUR INVESTISSEMENT présente une **décote de 53%** par rapport à la valeur de ses actifs.

Au 30 septembre 2020, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- Portefeuille de participations : 43,30 millions d'euros ;
- Disponibilités : 3,18 millions d'euros (dont 2,82 millions de trésorerie) ;
- Dettes financières : 2,89 millions d'euros (dont 2,75 millions de prêt bancaire).

Ce niveau de trésorerie tient compte de la mise en paiement, effectuée le 10 juillet dernier, d'un **dividende de 0,12 € par action** payé en numéraire et en action, de **huit opérations** réalisées depuis le début de l'exercice, dont le réinvestissement dans Acropole et la cession de Pellenc Selective Technologies intervenus au 3^{ème} trimestre.

François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :

« Dans ce contexte exceptionnel, le portefeuille d'ALTUR INVESTISSEMENT a prouvé sa robustesse grâce à sa diversification dans différents secteurs porteurs, tels que la santé, les services ou encore les logiciels qui compensent les secteurs impactés par le Covid-19 telle que l'Hôtellerie. La majorité des dirigeantes et des dirigeants que nous accompagnons connaissent des niveaux d'endettement raisonnables qui permettent d'absorber la baisse d'activité liée à la pandémie mondiale. »

7 investissements et 1 cession réalisés depuis le 1^{er} janvier 2020

Les 7 opérations d'investissement réalisées depuis le début de l'exercice 2020 illustrent parfaitement la stratégie d'ALTUR INVESTISSEMENT visant à accompagner des PME familiales et patrimoniales françaises tout en assurant un retour sur investissement à ses actionnaires :

- L'investissement réalisé en janvier dans **Trophy Investissements**, portefeuille de 6 participations dans des secteurs diversifiés et innovants (VoIP, Sécurité, Santé, Transition Energétique, Logiciel et Industrie) ;

¹ Cet ANR est calculé sans changement de méthode et présenté avant prise en compte de la part revenant aux commandités

- L'investissement réalisé en février dans l'**Hôtel Mercure Lyon Centre Château Perrache**, hôtel 4 étoiles de 120 chambres, aux côtés du fonds Turenne Hôtellerie 2 ;
- Les réinvestissements au capital de **Countum** (compteurs d'hydrocarbures) et dans le groupe **Acropole** (prothèse orthopédique) ;
- Les appels de fonds d'un montant total de près de 0,74 millions d'euros de **Turenne Hôtellerie 2** et de **Capital Santé 2**, sur un engagement total de respectivement 5 millions et 3 millions d'euros qui seront répartis sur les deux ou trois prochains exercices.

Enfin, après près de onze ans d'accompagnement, ALTUR INVESTISSEMENT a cédé sa participation très minoritaire au capital de **Pellenc Selective Technologies** au profit du dirigeant.

ALTUR INVESTISSEMENT a annoncé un programme de cessions début 2020. À ce jour, la société confirme son ambition de poursuivre ce programme mais ne souhaite pas s'engager dans un calendrier qui pourrait aller à l'encontre de la volonté de garder un alignement d'intérêt avec des dirigeants qui, pour certains, ne souhaitent pas réaliser des cessions dans un contexte délicat économiquement et sanitaire. De plus, les conditions de marché peuvent être affectées par des événements indépendants de la volonté des agents économiques.

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME familiales et patrimoniales et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO).

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR – Euronext : Compartiment C

Prochain rendez-vous :

28 janvier 2021 : ANR au 31 décembre 2020

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 19 sociétés et 3 FPCI et un portefeuille secondaire dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Acropole*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix*, leader français des prothèses orthopédiques et des implants dentaires ;
- *BIOBank*, leader français dans le secteur des allogreffes ;
- *Cousin Biotech*, concepteur et fabricant de dispositifs médicaux implantables en textile technique ;
- *FPCI Capital Santé 1*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé ;
- *FPCI Capital Santé 2*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services générationnels :

- *Complétude*, n°2 du soutien scolaire en France ;
- *Kinougarde*, spécialiste de la garde d'enfants à domicile ;
- *Solem*, spécialiste du secteur de l'irrigation et du telecare ;
- *Babyzen*, spécialiste de la conception, la fabrication et la distribution de poussettes haut de gamme ;
- *Pompes Funèbres de France*, réseau de franchisés d'agences funéraires.

Transition énergétique :

- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers.

Distribution spécialisée :

- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount ;
- *Demarne*, spécialiste de l'importation et du commerce de gros des produits de la mer ;
- *Log'S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Hôtellerie :

- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres ;
- *Mercure Lyon Centre Château Perrache*, établissement de 120 chambres ;
- *FPCI Turenne Hôtellerie II*, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de l'hôtellerie.

Autres :

- *Béranger*, holding ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Trophy*, portefeuille détenant des titres de participation de six PME françaises.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Bertrand Cavalié
Tél. : 01 86 64 01 82

ACTUS finance & communication
Manon Clairet
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
mclairret@actus.fr

ACTUS finance & communication
Jérôme Fabreguettes-Leib
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 78
altur@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.